

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

Séance du 23 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

PRÉSENTS : Mr DUPUIS Denis - Mmes BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha - DAUVIN Marie-Laure – JUSSEAUME Alix - PELTIER Francine - QUARCIA Janine - Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - LEGRAND Kevin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - THOMASSIN Patrick – TRIBOLET Gérard.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Madame ALLIEL pouvoir à Madame BROCHOT.
Madame HUGUENIN pouvoir à Monsieur DUPUIS.
Madame LAGLENNE pouvoir à Monsieur BRIOT.
Madame BOURACHOT pouvoir à Madame JUSSEAUME.
Madame MAGNIER pouvoir à Monsieur MAILLET.
Monsieur FRANQUET pouvoir à Monsieur ROGER.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Monsieur SAUVET Jean-Marie

ABSENTS : néant

Secrétaire de séance : Monsieur BRIOT Christophe

Nomination d'un secrétaire de séance : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Christophe BRIOT est désigné secrétaire de séance.

1. RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 800 000 € :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer les travaux liés à la RD62.

Après avoir consulté les différents organismes de prêt : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts et Consignations.

La Caisse des dépôts n'a pas apporté de réponse.

Après étude des offres du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne, il s'avère que la proposition Crédit Agricole est la plus favorable.

Après en avoir délibéré, la Commune de BREUIL LE SEC décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 800 000 euros, sur une durée de 15 ans, en échéances annuelles, au taux fixe de 0.82 %**

S'agissant d'un prêt à annuité réduite, la mise à disposition des fonds est prévue 20/01/2021 et la première échéance de ce prêt appelée « échéance anticipée » sera fixée au 20/04/2021, le taux définitif est donc de 0.74 %.

Toutes les autres échéances seront fixées au 20 AVRIL de chaque année jusqu'à l'échéance finale.

Les frais de dossier sont de 980 euros.

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

ADOPTÉ : à 19 voix pour
à 2 voix contre
à 1 abstention (Monsieur LEGRAND)

2. ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUX CONSORTS NAIL :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'opportunité d'acheter aux Consorts Nail une parcelle de terrain à l'angle des rues François Mitterrand et Rue de la Mairie.

Cet achat permettrait d'améliorer considérablement la visibilité et donc la sécurité routière par la modification du mur d'enceinte. L'achat de cette parcelle est proposé pour un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cet achat.

ADOPTÉ : à 20 voix pour
à 2 voix contre
à 0 abstention

3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE AU TITRE DU PRADET POUR LA PLACE DE VERDUN :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, l'inscription au budget des travaux relatifs à l'aménagement de la Place de Verdun, ces travaux s'inscrivant dans la continuité de la RD62.

Une demande de subvention auprès du Département a reçu une suite favorable, cependant, une subvention au titre du PRADET peut être sollicitée auprès de la Région HdF.

Monsieur le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la demande de subvention auprès de la Région Hauts de France au titre du PRADET concernant les travaux relatifs à la Place de Verdun.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4. BUDGET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE :

Décision Modificative : ajustement de crédits		point n°4
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
AUGMENTATION DE CRÉDITS		
Chapitre 012	Charges de personnel	7 000.00
		7 000.00
DIMINUTION DE CRÉDITS		
Chapitre 022	Dépenses imprévues	7 000.00
		7 000.00

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

5. TARIF VENTE DE BOIS :

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil Municipal du bois débardé au cours de l'année 2020

PROPOSE la vente de cette coupe de bois aux habitants de la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** d'approuver cette vente de coupe de bois aux conditions suivantes :

⇒ 30 € le stère (1 stère par foyer de Breuil le Sec), inscription en mairie et tirage au sort.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

6. QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la distribution des bons de Noël aux anciens se fera le 12 décembre.

Concernant le spectacle de Noël du 16 décembre pour les enfants, Monsieur le Maire indique que la décision sera prise en fonctions de l'évolution de la crise sanitaire et des préconisations des autorités.

Madame QUARCIA indique qu'elle a prévu un spectacle le 20 décembre pour les anciens et qu'elle espère vraiment pouvoir maintenir celui-ci. Monsieur le Maire précise que si les conditions sanitaires le permettent il donnera son accord.

Madame CRONIER demande où en est le projet de la Rue de Clermont ?

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le lotisseur qui a indiqué un retard sur ce projet. Le permis d'aménager sera déposé en début d'année 2021, aucune construction avant 2022.

Madame QUARCIA propose de faire une relecture de la liste des bénéficiaires des bons de Noël avant la distribution du 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11

Le Secrétaire de Séance
M. BRIOT Christophe

Le Maire
Denis DUPUIS

